



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 août 2017  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 17 août 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à nos lettres antérieures, dont la plus récente est en date du 2 août 2017 ([S/2017/675](#)), qui portent sur les attaques barbares commises à l'encontre de civils innocents par la « coalition internationale » dirigée par les États-Unis d'Amérique, et d'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le 16 août 2017, les avions de combat de la coalition ont pilonné une fois de plus des quartiers résidentiels de la ville de Raqqa, faisant 17 morts et des dizaines de blessés parmi les civils, en majorité des femmes et des enfants, ainsi que des dégâts matériels considérables aux infrastructures et aux biens publics et privés.

Au cours de trois frappes successives, l'aviation de la coalition a délibérément pris pour cible l'église Notre-Dame-de-l'Annonciation, dans le quartier de Thoukna à Raqqa, qui a été totalement détruite, alors qu'aucun combattant de Daech ne s'y trouvait.

L'aviation militaire de la coalition dirigée par les États-Unis a continué de bombarder des quartiers résidentiels et des agglomérations civiles et d'employer des arsenaux de missiles « intelligents », de bombes guidées et de bombes au phosphore blanc, dont l'usage est proscrit en droit international. Ce comportement systématique et délibéré de la part de la coalition foule au pied les principes les plus élémentaires du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et révèle que l'actuel Gouvernement des États-Unis, comme ceux qui l'ont précédé, est convaincu que la raison du plus fort est toujours la meilleure et que la loi de la jungle prime. Ce comportement est contraire au rôle qui a été dévolu aux membres permanents du Conseil de sécurité, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Syrie condamne dans les termes les plus vigoureux les agissements de la coalition internationale contre des civils syriens, qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Elle demande à tous les États membres de cette coalition illégitime, qui disent respecter le droit international humanitaire, de la dissoudre promptement, du fait qu'elle a été créée sans l'assentiment du Gouvernement syrien et hors du cadre de la légalité internationale et de l'ONU, ou de s'en retirer, car elle est contraire à toutes les valeurs auxquelles nous croyons.



La Syrie demande une fois de plus au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de mettre un terme aux crimes de la coalition contre les civils syriens et de demander aux responsables de répondre de leurs actes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre plénipotentiaire,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Mounzer **Mounzer**

---